



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

A Paris, le 30 mars 2021

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Sous-direction du contentieux

Département défenses

Affaire suivie par : Valentin Raguin

valentin.raguin@sg.social.gouv.fr

Le ministre des solidarités et de la santé

à

Monsieur le Président de la Section du contentieux
du
Conseil d'Etat

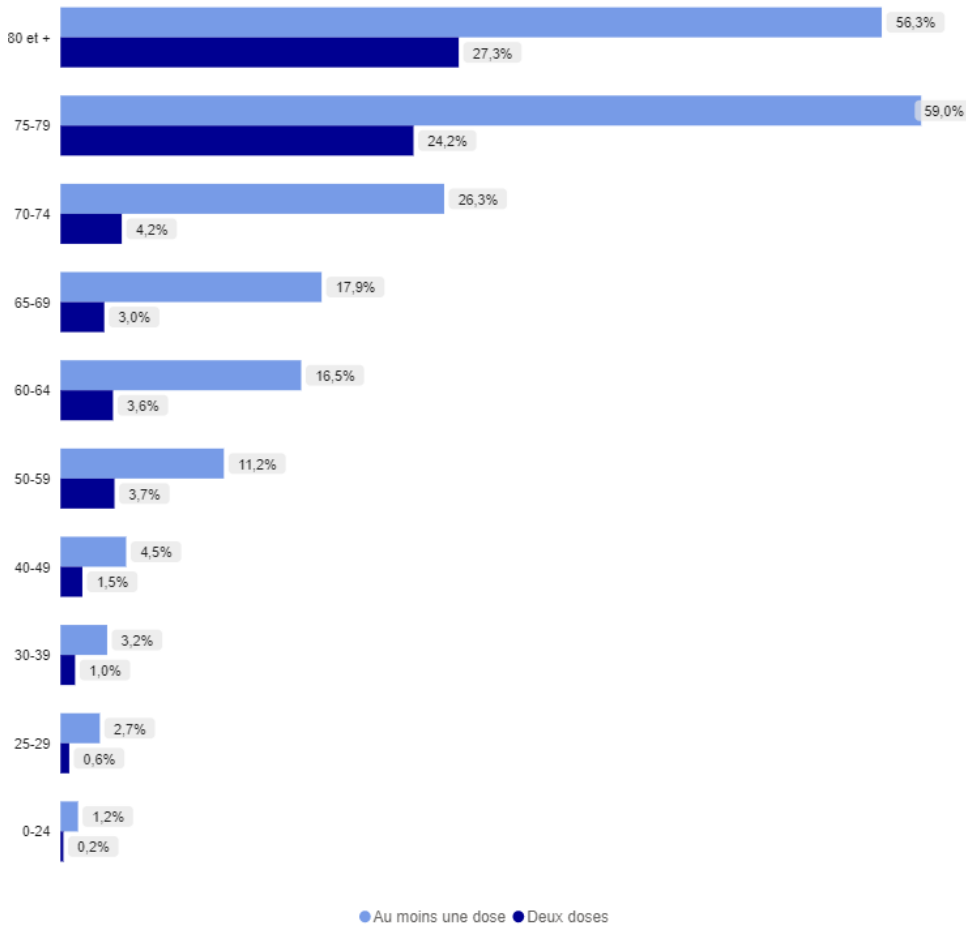
Objet : Requête n° 450956 formée par M. Benherbi

A la suite de l'audience qui s'est tenue ce jour, je suis en mesure de vous apporter les données suivantes issues de GEODES et de VAC-SI de Santé Publique France :

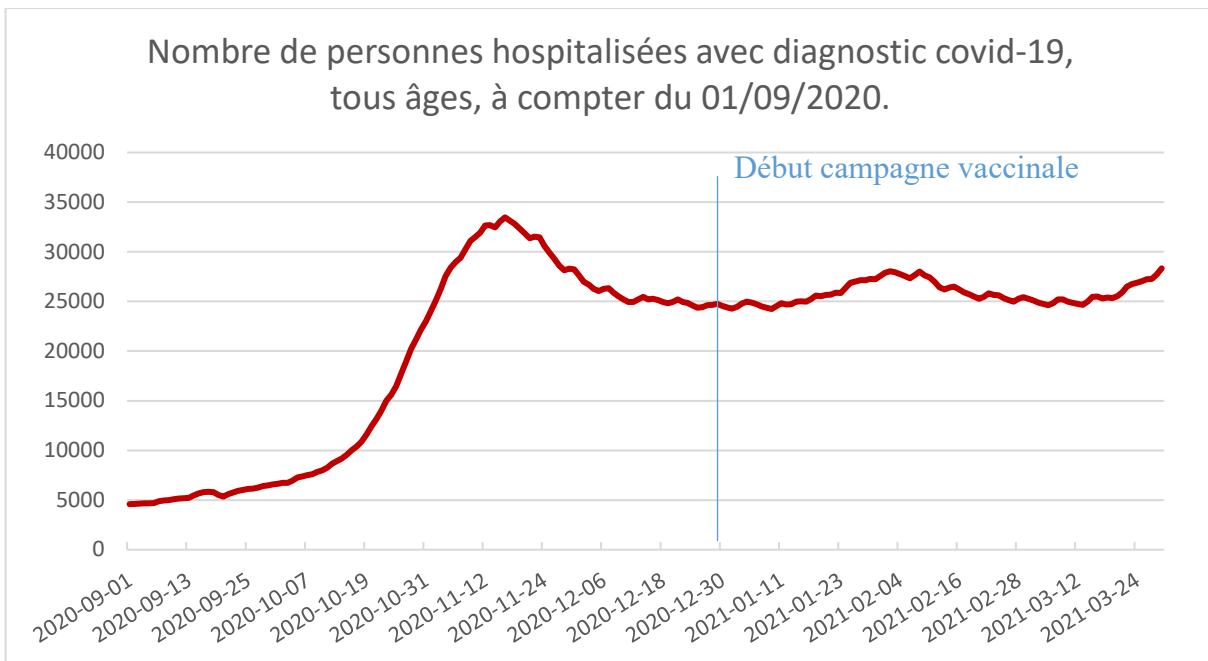
1. Données relatives à la campagne vaccinale :

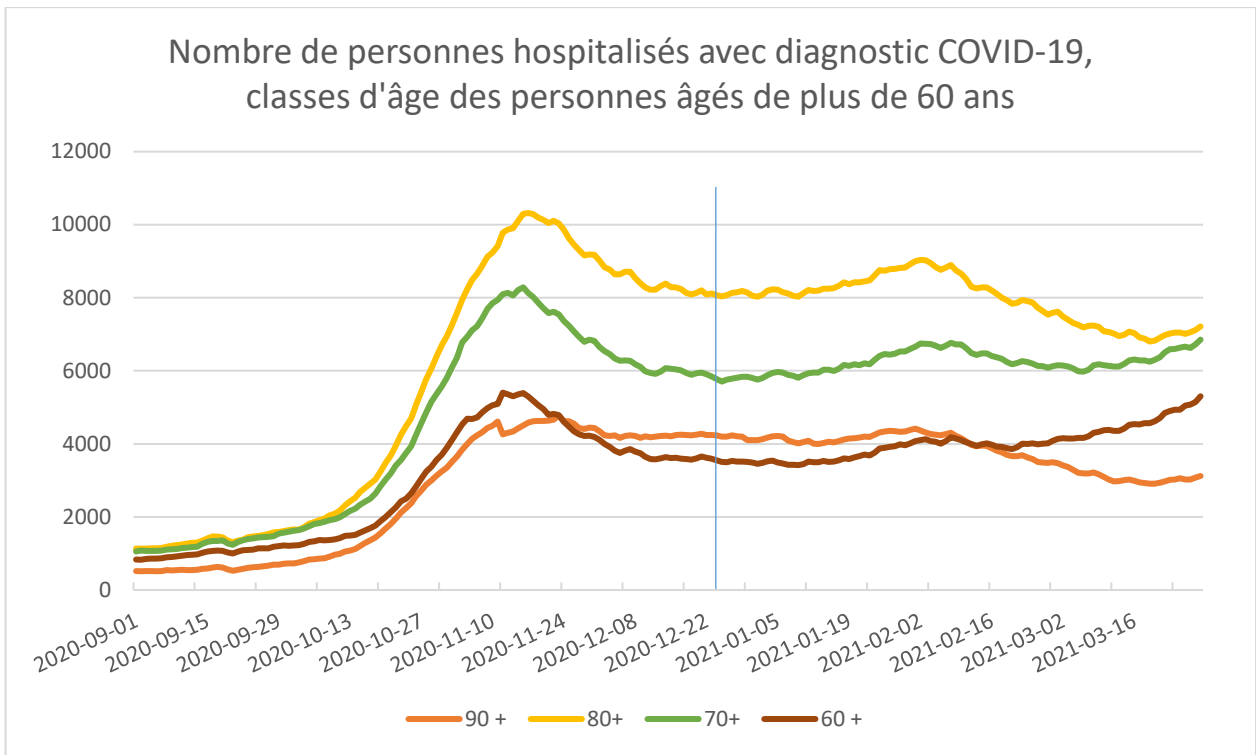
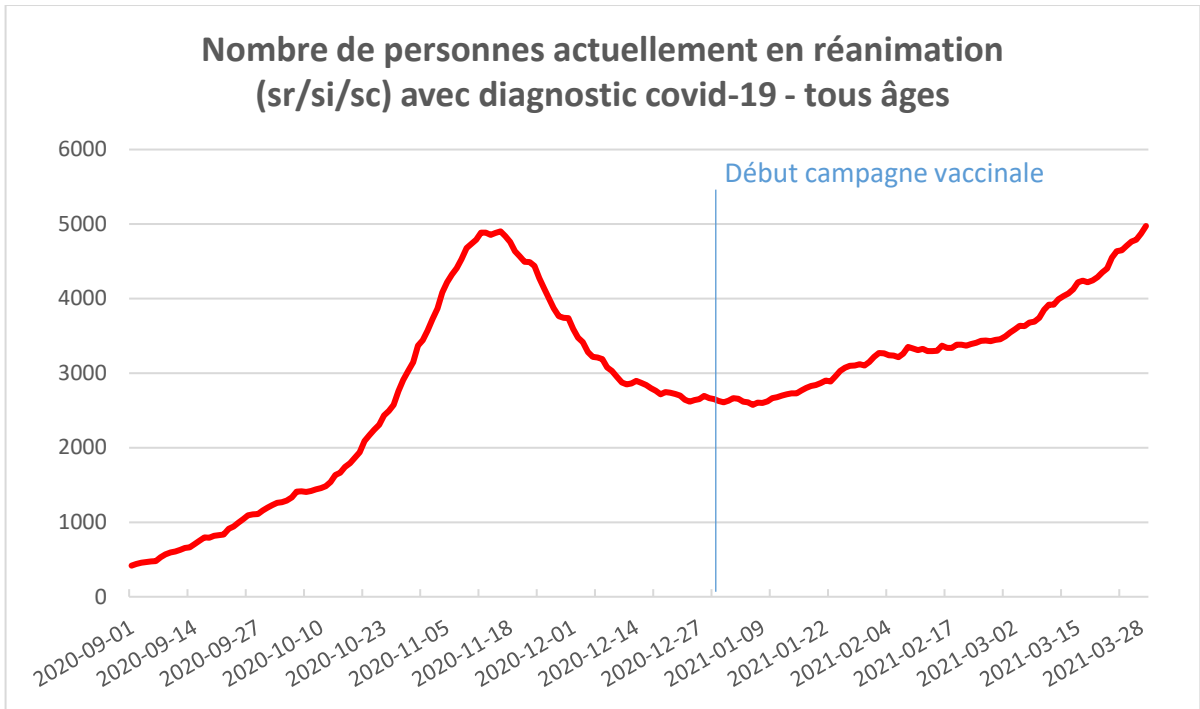
La campagne vaccinale en France a débuté le 27 décembre 2020. Au total, au 30 mars 2021, 7 742 466 personnes ont reçu au moins une dose (12% de la population), parmi lesquelles 2 651 777 personnes ont reçu les deux doses (4%). En particulier, 3 649 884 personnes de 75 ans et plus ont reçu au moins une dose parmi lesquels 1 671 588 ont reçu deux doses.

Ainsi la couverture vaccinale par classe d'âge est la suivante :

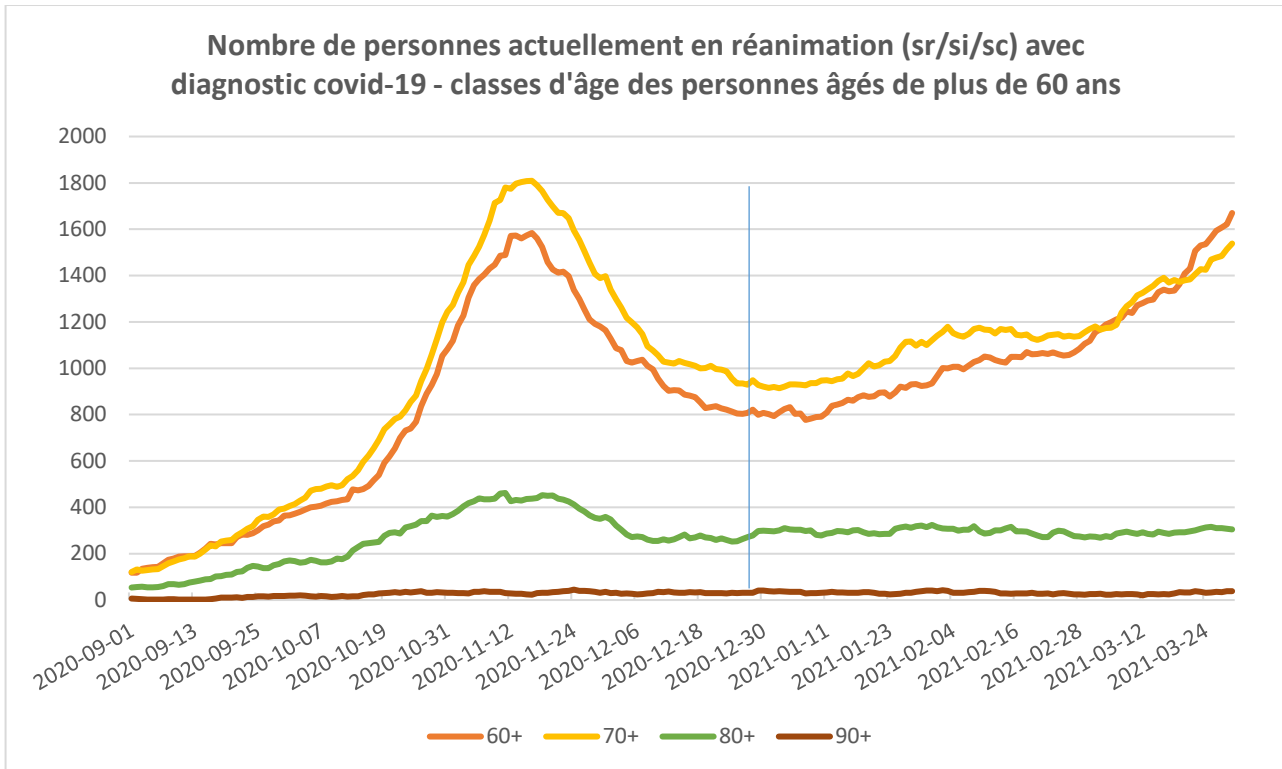


2. Données relatives aux hospitalisation :





Une augmentation beaucoup plus marquée d'hospitalisation chez la population de 60 à 70 ans par rapport aux populations décrites de plus de 70 ans est constatée en cohérence avec la couverture vaccinale de ces tranches d'âge.



On note que la cinétique d'évolution ne suit pas la population générale pour les personnes dont l'âge est supérieur à 90 ans et 80 ans. La cinétique de la population des personnes de plus de 70 ans suit également une évolution favorable mais moins marquée probablement en lien avec la couverture vaccinale de cette population.

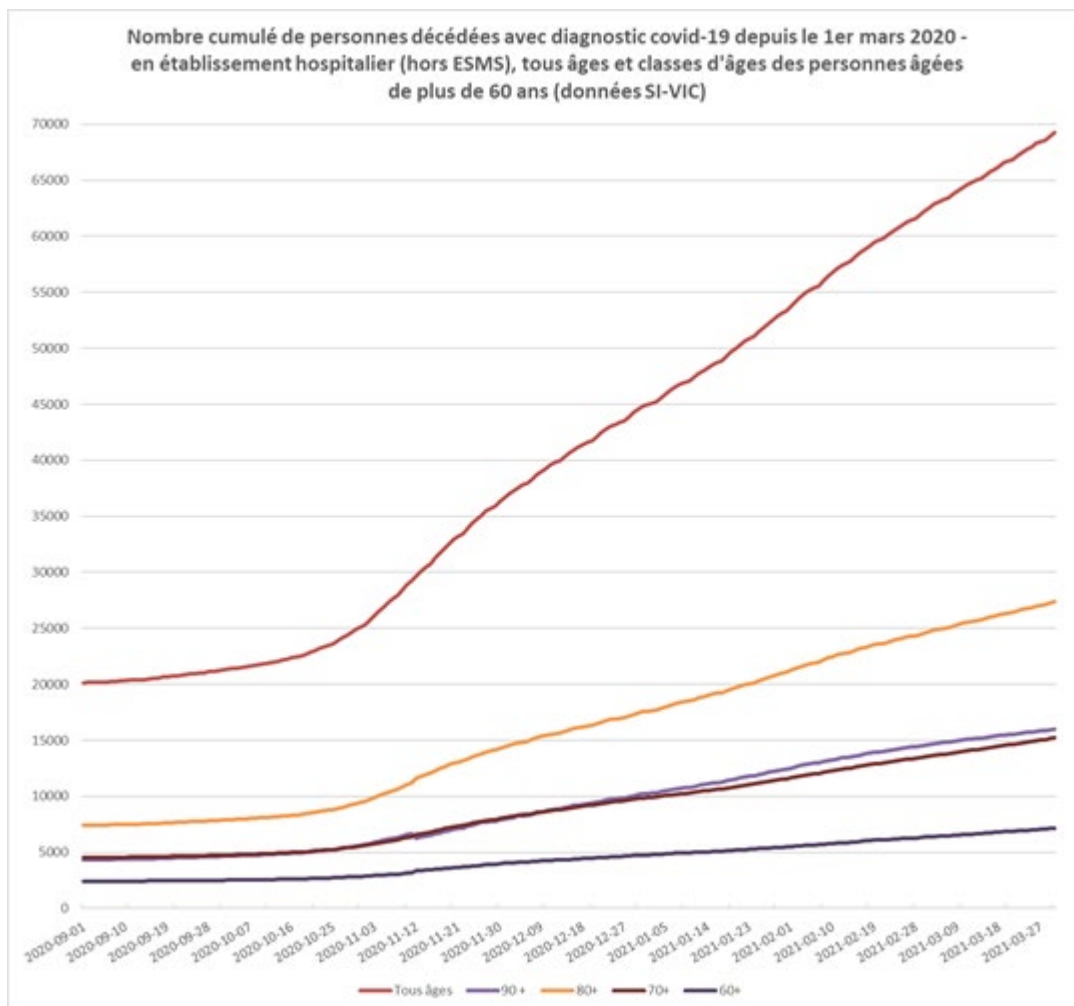
C'est également ce qu'a relevé Santé Publique France dans son point hebdomadaire du 25 mars 2021 en soulignant que le taux d'hospitalisations par date d'admission a augmenté dans toutes les classes d'âge entre les semaines 01 et 03, qu'il a continué à augmenter chez les 15-74 ans jusqu'en S11. Et qu'inversement il a diminué chez les 75 ans et plus, entre S03 et S10 (de 92,2 pour 100 000 en S03 à 57,6 en S10) mais qu'il semble légèrement augmenter de nouveau en S11 sans avoir de données encore consolidées à ce stade¹.

S'agissant des admissions en services de soins critiques, SPF souligne que chez les 75 ans et plus, après une diminution entre S03 et S07 des taux d'admissions en soins critiques par date d'admission, une augmentation de ces taux était observée entre la S07 et S10 (de 6,6 en S07 à 7,6 en S10 et que la tendance à la baisse en S11, non consolidée, ne peut être interprétée). Dans les autres classes d'âge de 15 ans à 74 ans, une augmentation des taux d'admissions en soins critiques depuis la semaine 03 est constatée.

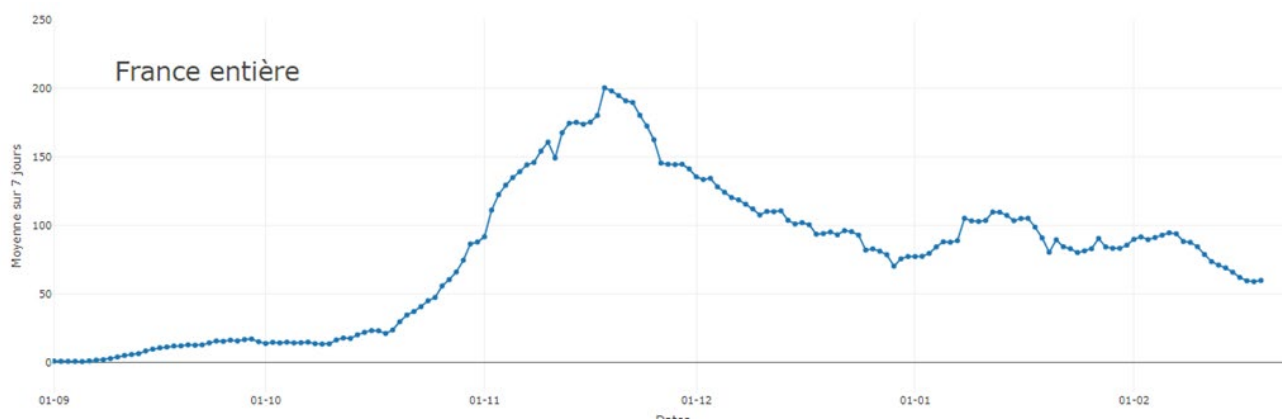
Il est également souligné que « la proportion de patients hospitalisés en services conventionnels, transférés (ou directement admis) en service de soins critiques montre depuis début décembre 2020 une tendance à l'augmentation du risque d'être admis en soins critiques. Cette tendance, plus marquée depuis S06 chez les moins de 75 ans et depuis S08 chez les 75 ans et plus, peut témoigner d'une plus grande sévérité moyenne des cas. »

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-25-mars-2021> p. 25

3. Données relatives aux décès par classes d'âge



Le nombre de décès moyens sur 7 jours dans les ESMS (EHPAD majoritairement).




Ainsi, l'ensemble de ces données témoignent de la plus grande vigilance à avoir à ce jour dans la remise en cause des mesures mises en œuvre par des différenciations selon les âges et les statuts vaccinaux, tant au regard de la diffusion des variants et des risques d'échappement immunitaires, que du manque de recul sur les vaccins quant à leur rôle sur la transmission du virus même si les effets relatifs à leur impact sur les formes graves du virus sont encourageants.

A cet égard, dans son avis du 11 mars 2021, le comité de scientifique a pu souligner qu' « *en effet des variants pouvant échapper à l'immunité naturelle ou post-vaccinale pourraient déjà être en circulation sans avoir encore été détectés* » ou encore que l'« *efficacité des vaccins [est] encore mal évaluée vis-à-vis du variant SA ainsi que pour d'autres variants moins fréquents mais portant des mutations d'échappement immunitaire (mutation E484K notamment)* ». Il n'a d'ailleurs pas recommandé de faire de distinction entre les personnes vaccinées et les personnes non vaccinées.

Par ces motifs, je persiste à conclure au rejet de la requête.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des affaires juridiques



Charles TOUBOUL